



SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 octobre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib, GUEDENET Brigitte.

M Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

Mme GUEDENET donne pouvoir de vote à M BECT

2023D-055 Demande de fonds de concours travaux d'aménagement EBER

Monsieur Gérard BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les différents travaux d'aménagement engagés et/ou réalisés suite aux violentes intempéries survenues successivement lors des journées des 31 mai, 4 juin et 18 septembre 2023, ayant engendré d'importants dégâts sur la voirie communale, notamment sur les voies dites Montée Champinet et Montée du Calvaire.

Il précise que les dégâts sont essentiellement dus aux coulées de boues causées par le ruissellement des eaux pluviales.

A ce jour des travaux de remise en état des voies ont été réalisés en urgence, afin de permettre la desserte des habitations, d'autres sont en projet afin d'éviter que des sinistres d'une telle ampleur se reproduisent à l'avenir.

Vu la délibération N°2021/160 de la Communauté de Communes EBER en date du 26 juillet 2021 concernant le fonds de concours EBER et les modalités de ses attributions,

Monsieur le maire, propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre du fonds de concours EBER pour l'ensemble de ces opérations de voirie et détaille le plan de financement suivant pour chacune des opérations avec mention des subventions sollicitées auprès du Département et des services de l'état le cas échéant :



SLOW

Montant des travaux HT	Montant Subvention /Taux	Montant autofinancement/Taux
Chaussée Montée Champinet 19 416	Département 35% 6 795.60 DETR 30% 5 824.80	6 795.60 35 %
Chaussée Montée Champinet 14 508	Département 35% 5 077.80	9 430.20 65%
Chaussée Montée du Calvaire 19 845	Département urgence 30% 5 953.50	13 891.50 70%
Passage à gué 17 637.40	Département 35% 6 173.09	11 464.31 65%
Bassin infiltration Montée Champinet 27 950	Département urgence 30% 8 385 DETR 30% 8 385	11 180 40%
Basin infiltration Montée du Calvaire 37 850		37 850 100 %
<b>TOTAL travaux 137 206.40</b>	<b>TOTAL subventions 46 594.79</b>	<b>TOTAL autofinancement 90 611.61</b>
	Fonds de concours EBER 50 %  Montant global des travaux subventions Département et DETR déduites  <b>45 305.805</b>	Autofinancement 50 %      <b>45 305.805</b>

**Le Conseil après en avoir délibéré,****APPROUVE** la proposition de M BECT et le plan de financement présenté**SOLLICITE** auprès de la CC EBER les aides financières correspondantes au titre du fonds de concours**CHARGE** M le Maire des formalités inhérentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 26 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 octobre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib, GUEDENET Brigitte.  
M Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.  
Mme GUEDENET donne pouvoir de vote à M BECT

2023D-056- Convention 2024 TICHODROME

M Bruno POINT, premier adjoint, expose au Conseil la proposition de renouvellement de partenariat du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Elle consiste en la signature d'une convention permettant, moyennant une modeste contribution financière de recueillir, et soigner dans le but de leur remise en liberté, des animaux sauvages en détresse trouvés sur le territoire communal.

Il indique que la contribution pour la Commune s'élèverait à 0,15 centimes par habitant.

**Le Conseil après échange,**

**CONSIDERANT** l'importance de la préservation de la faune sauvage,

**ADOpte** la proposition de M Bruno POINT

**AUTORISE** M le Maire à renouveler ladite convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 26 octobre 2023  
Le Maire, Gérard BECT





## CONVENTION

de prise en charge de la faune sauvage en détresse.

### ANNEE 2024



215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.

04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>

[letichodrome38@gmail.com](mailto:letichodrome38@gmail.com) N° SIRET 50502980100022

Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée



ENTRE

La commune de Saint Barthélemy représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par le Conseil municipal, ci-après dénommée « la commune de Saint Barthélemy..... »

d'une part,

ET

L'association « Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage », domiciliée à Champrond, 38450 Le Gua, représentée par Madame Roxanne CIALDELLA, Présidente, ci-après dénommée « Le Tichodrome »,

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1800 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (plus de 5000 appels par an).

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.

04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le.tichodrome.fr/>

[letichodrome38@gmail.com](mailto:letichodrome38@gmail.com) N° SIRET 50502980100022

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée



SLOW

**Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de ... *Saint-Basile-lez-Lille* ... afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

**Article 1 : Modalités de participation.**

Le Tichodrome, dans la mesure de ses moyens, s'engage à :

**Recueillir les animaux sauvages blessés ou malades.**

Cependant, il peut être amené à refuser certaines espèces si les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles au Tichodrome, ou pour éviter une saturation du centre.

**Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome** dans un temps moyen d'intervention inférieur à 48h, et ce, 365 jours par an, dans la mesure où le particulier découvreur, ou la structure municipale concernée, est dans l'impossibilité d'effectuer le trajet dans sa globalité.

**Envoyer chaque année par mail le compte-rendu de l'Assemblée générale**, comprenant le rapport moral et d'activités (comprenant les animaux pris en charge sur tout son territoire d'action), le rapport financier du dernier exercice clos (compte de résultat, bilan et annexe) et la liste des membres du Conseil d'administration.

**Article 2 : Subvention de la commune.**

Afin de soutenir les actions du Tichodrome, la commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,15 euros par habitant pour l'année 2024, soit :

(Nombre d'habitants de la commune) ..... *970* ..... X 0,15 € = *145,50* €

La modalité de calcul de la subvention peut être modifiée ; pour ce faire, la commune pourra prendre contact avec la direction de l'association par mail : [directiontichodrome@gmail.com](mailto:directiontichodrome@gmail.com).

La subvention est à verser sur le compte bancaire de l'association :

**IBAN : FR76 1027 8089 5200 0201 1980 144      BIC : CMCIFR2A**

Pour le mandatement, dans l'hypothèse où la commune a besoin d'une facture, elle devra le demander expressément à l'association ([directiontichodrome@gmail.com](mailto:directiontichodrome@gmail.com)).



**Article 3 : Durée de la convention.**

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Il peut être envisagé la mise en place d'une convention pluriannuelle, la demande devra être adressée à [directiontichodrome@gmail.com](mailto:directiontichodrome@gmail.com).

Fait à St-Barthélemy le 26/11/2023. Pour la commune de Saint-Barthélemy

Le Maire

*Gerard BECT*

Pour le Tichodrome, la Présidente,  
Roxanne CIALDELLA.

*[Signature]*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 octobre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib, GUEDENET Brigitte.  
M Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.  
Mme GUEDENET donne pouvoir de vote à M BECT

2023D-057- Fixation montant du loyer T3 école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal T3, situé 42 chemin des écoles est disponible à la location.

Il présente le modèle du bail qu'il entend établir avec le futur locataire.

Monsieur le Maire explique que le logement a fait l'objet de travaux, la salle de bain a été entièrement renouvelée, les convecteurs ont été remplacés en 2022 ainsi que les menuiseries extérieures afin d'assurer une baisse de la consommation énergétique et une meilleure isolation de l'appartement.

Il demande au Conseil de se prononcer quant au montant du loyer à appliquer.

Il précise que la commune n'étant pas située en zone tendue sur le plan locatif le Conseil Municipal peut fixer librement le montant du loyer attendu.

**Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le bail présenté

**FIXE** le montant du loyer à 500 euros charges comprises

**AUTORISE** le Maire à signer ce document, et à demander une caution d'un montant équivalent à un mois de location, soit 500 €, aux locataires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 26 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 octobre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib, GUEDENET Brigitte.

M Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

Mme GUEDENET donne pouvoir de vote à M BECT

2023D-058- Convention CIB CLAS 2024

Madame Caty MOREL, Adjointe en charge des affaires scolaires, expose au Conseil Municipal le partenariat mis en place avec le Centre Social de l'Île du Battoir concernant le PEDT (Projet Educatif de Territoire) et la continuité éducative aux services des familles de la commune dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) contractualisé par la CAF.

Elle explique que le Centre Social a la charge d'animer pour le compte de la commune une action en faveur des enfants allophones afin de faciliter leur apprentissage à l'école.

Elle indique que le coût de ce service correspond à la subvention notifiée par la CAF qui s'élève à la somme de 3 303.93 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Elle précise que ce service sera facturé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 par le Centre social.

Elle demande au Conseil municipal de se prononcer concernant cette action,

**Le conseil après échange,**

**CONSIDERANT** l'intérêt de cette action qui vient compléter celle de l'école

**CONSIDERANT** la prise en charge totale de son coût par la CAF

**APPROUVE** la proposition du Centre Social de l'Île du Battoir

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec le Centre Social et la CAF de l'Isère lorsque celles-ci auront été rédigées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 26 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT





# CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est passée entre :

**Le Centre de l'Île du Battoir**- Chemin du août 1944 38270 Beurepaire  
Association loi 1901 – N° SIRET : 403 919 046000 17- code APE : 8899B  
Représenté par la directrice, Stéphanie RENZY

Et

**La Mairie de Saint Barthélémy**, 213 route de Beurepaire, 38270 SAINT BARTHELEMY  
Représentée par Mr Le Maire : Gérard BECT

## *Préambule*

Dans le cadre du partenariat construit entre les communes et le centre social de l'Île du Battoir concernant le Projet Educatif de Territoire et la continuité éducative, les différents acteurs développent des actions visant à mieux prendre en compte les spécificités de chaque commune afin de permettre aux familles de trouver des solutions et de mieux connaître les différents acteurs éducatifs et ainsi de disposer d'outils en terme de soutien à la parentalité.

Cette convention s'inscrit dans le nouveau projet de territoire signé entre les deux parties visant à assurer une continuité éducative aux services des familles de la commune de Saint Barthélémy, et plus particulièrement dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité contractualisé avec la Caisse d'Allocation Familiale.

## **Article 1 : objet de la convention**

Le Centre social de l'Île du Battoir a en charge d'animer l'action CLAS pour le compte de la commune de St Barthélémy. Cette action est à destination des familles allophones fréquentant l'école primaire de la commune.

Une des objectifs de ce projet est de favoriser les échanges parents/enfants auprès des familles allophones afin de faciliter et d'encourager l'apprentissage à l'école.

## **Article 2 : contenu pédagogique**

Le groupe sera composé d'un maximum de 12 élèves, accompagnés ou non par leur parent, qui à tour de rôle ou de façon plus ponctuelle seront présents sur les temps d'animation en fonction de leur disponibilité.

Un livret d'accueil contenant entre autre un contrat d'engagement sera signé par chaque famille.

Un créneau d'1h15 sera animé par une animatrice du centre social, éducatrice spécialisée de formation et une animatrice enfance diplômée BPJEPS.

L'animation de ces temps se déroulera en deux parties :

Un premier autour d'un goûter dont les sujets d'échanges porteront sur les relations parents/enfants autour des devoirs, l'organisation scolaire, la coéducation et la place des parents dans le suivi scolaire. Les enfants seront aussi amenés à s'exprimer sur leur journée d'école ainsi que sur des sujets d'actualité pouvant les

*Centre social et culturel de l'île du battoir*

410 chemin du 5 Août 1944 BP 23 38270 Beurepaire

Email : [centre-ile-battoir@wanadoo.fr](mailto:centre-ile-battoir@wanadoo.fr)

Tel : 04.74.79.07.20 FAX : 04.74.70.00.66

<https://www.centresocial-territoiredebeurepaire.fr/>



interroger. L'objectif étant d'enrichir le vocabulaire de l'enfant, stimuler sa curiosité, d'exprimer son point de vue et de permettre de réinvestir ses acquis scolaires dans la vie quotidienne mais aussi de donner sens à l'école. Ces différents sujets donneront lieu à des recherches complémentaires réalisées en famille. Ce travail doit leur permettre d'être dynamique et de mieux percevoir le monde qui les entoure.

Un deuxième temps sera consacré aux devoirs, à l'organisation, aux méthodes de recherches de solutions et/ou de réponses de manière autonome (utilisation des manuels, lexique, dictionnaire...)

Un travail sur la place des parents se réalisera de la posture bienveillante des professionnels présents : insister sur le travail d'écoute, laisser la parole aux parents, favoriser les temps d'échanges et de questions autour des appréhensions et des préjugés. Les ateliers de dérouleront au sein de l'école afin de dédramatiser l'accès à l'institution et faciliter les échanges avec les enseignants et d'instaurer un climat de confiance.

D'autres temps en soirée ou pendant les vacances scolaires pourront être proposés aux parents notamment sur la mobilisation des compétences psycho sociales chez l'enfant et comment l'aider à prendre confiance et à mobiliser ses capacités à l'école.

### Article 2 : moyens mis en œuvre

Mise à disposition d'espace de travail en accord avec les enseignants.

Mise à disposition de personnes ressources en dehors des temps d'ateliers, notamment au travers du Point Information Famille du centre social.

Mobilisation de deux animatrices du centre social de l'Île du Battoir par atelier avec une complémentarité professionnelle, une aura en charge les questions autour de l'animation et de la dynamique de groupe, l'autre sera plus accès sur l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

### Article 2 : responsabilités

Le personnel du centre de l'Île du Battoir intervenant sur la commune est assuré par l'association. Les familles et enfants inscrits et participants sont également couverts par l'assurance du centre social, dans le cadre de ces activités de soutien à la parentalité.

### Article 3 : Financement

Celui-ci correspond à la subvention notifiée par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère pour un montant de 3 303.93 €, conformément à la notification. Cette subvention sera versée sur présentation d'une facture 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Fait en double exemplaires

À Beaurepaire, le 19/10/2023

Pour La Mairie

Le Maire

Mr BECT Gérard



Pour le Centre de l'Île du Battoir

La Directrice

Stéphanie RENZY



Centre social et culturel de l'île du battoir





510

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 octobre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, MOREL Cathy, POINT Bruno, SERPINET Claude, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib, GUEDENET Brigitte.

M Jean-Claude FRANDON a été nommé secrétaire de séance.

Mme GUEDENET donne pouvoir de vote à M BECT

2023D-058- Convention CIB CLAS 2024

Madame Cathy MOREL, Adjointe en charge des affaires scolaires, expose au Conseil Municipal le partenariat mis en place avec le Centre Social de l'Ile du Battoir concernant le PEDT (Projet Educatif de Territoire) et la continuité éducative aux services des familles de la commune dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) contractualisé par la CAF.

Elle explique que le Centre Social a la charge d'animer pour le compte de la commune une action en faveur des enfants allophones afin de faciliter leur apprentissage à l'école.

Elle indique que le coût de ce service correspond à la subvention notifiée par la CAF qui s'élève à la somme de 3 303.93 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Elle précise que ce service sera facturé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 par le Centre social.

Elle demande au Conseil municipal de se prononcer concernant cette action,

**Le conseil après échange,**

**CONSIDERANT** l'intérêt de cette action qui vient compléter celle de l'école

**CONSIDERANT** la prise en charge totale de son coût par la CAF

**APPROUVE** la proposition du Centre Social de l'Ile du Battoir

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec le Centre Social et la CAF de l'Isère lorsque celles-ci auront été rédigées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 26 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT





# CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est passée entre :

**Le Centre de l'Île du Battoir**- Chemin du août 1944 38270 Beurepaire  
Association loi 1901 – N° SIRET : 403 919 046000 17- code APE : 8899B  
Représenté par la directrice, Stéphanie RENZY

Et

**La Mairie de Saint Barthélémy**, 213 route de Beurepaire, 38270 SAINT BARTHELEMY  
Représentée par Mr Le Maire : Gérard BECT

## *Préambule*

Dans le cadre du partenariat construit entre les communes et le centre social de l'Île du Battoir concernant le Projet Educatif de Territoire et la continuité éducative, les différents acteurs développent des actions visant à mieux prendre en compte les spécificités de chaque commune afin de permettre aux familles de trouver des solutions et de mieux connaître les différents acteurs éducatifs et ainsi de disposer d'outils en terme de soutien à la parentalité.

Cette convention s'inscrit dans le nouveau projet de territoire signé entre les deux parties visant à assurer une continuité éducative aux services des familles de la commune de Saint Barthélémy, et plus particulièrement dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité contractualisé avec la Caisse d'Allocation Familiale.

## **Article 1 : objet de la convention**

Le Centre social de l'Île du Battoir a en charge d'animer l'action CLAS pour le compte de la commune de St Barthélémy. Cette action est à destination des familles allophones fréquentant l'école primaire de la commune.

Une des objectifs de ce projet est de favoriser les échanges parents/enfants auprès des familles allophones afin de faciliter et d'encourager l'apprentissage à l'école.

## **Article 2 : contenu pédagogique**

Le groupe sera composé d'un maximum de 12 élèves, accompagnés ou non par leur parent, qui à tour de rôle ou de façon plus ponctuelle seront présents sur les temps d'animation en fonction de leur disponibilité.

Un livret d'accueil contenant entre autre un contrat d'engagement sera signé par chaque famille.

Un créneau d'1h15 sera animé par une animatrice du centre social, éducatrice spécialisée de formation et une animatrice enfance diplômée BPJEPS.

L'animation de ces temps se déroulera en deux parties :

Un premier autour d'un goûter dont les sujets d'échanges porteront sur les relations parents/enfants autour des devoirs, l'organisation scolaire, la coéducation et la place des parents dans le suivi scolaire. Les enfants seront aussi amenés à s'exprimer sur leur journée d'école ainsi que sur des sujets d'actualité pouvant les

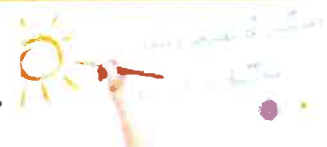
*Centre social et culturel de l'île du Battoir*

410 chemin du 5 Août 1944 BP 23 38270 Beurepaire

Tel : 04.74.79.07.20 FAX : 04.74.70.00.66

Email : [centre-ile-battoir@wanadoo.fr](mailto:centre-ile-battoir@wanadoo.fr)

<https://www.centresocial-territoiredebeurepaire.fr/>



interroger. L'objectif étant d'enrichir le vocabulaire de l'enfant, stimuler sa curiosité, d'exprimer son point de vue et de permettre de réinvestir ses acquis scolaires dans la vie quotidienne mais aussi de donner sens à l'école. Ces différents sujets donneront lieu à des recherches complémentaires réalisées en famille. Ce travail doit leur permettre d'être dynamique et de mieux percevoir le monde qui les entoure.

Un deuxième temps sera consacré aux devoirs, à l'organisation, aux méthodes de recherches de solutions et/ou de réponses de manière autonome (utilisation des manuels, lexique, dictionnaire...)

Un travail sur la place des parents se réalisera de la posture bienveillante des professionnels présents : insister sur le travail d'écoute, laisser la parole aux parents, favoriser les temps d'échanges et de questions autour des appréhensions et des préjugés. Les ateliers de dérouleront au sein de l'école afin de dédramatiser l'accès à l'institution et faciliter les échanges avec les enseignants et d'instaurer un climat de confiance.

D'autres temps en soirée ou pendant les vacances scolaires pourront être proposés aux parents notamment sur la mobilisation des compétences psycho sociales chez l'enfant et comment l'aider à prendre confiance et à mobiliser ses capacités à l'école.

### Article 2 : moyens mis en œuvre

Mise à disposition d'espace de travail en accord avec les enseignants.

Mise à disposition de personnes ressources en dehors des temps d'ateliers, notamment au travers du Point Information Famille du centre social.

Mobilisation de deux animatrices du centre social de l'Île du Battoir par atelier avec une complémentarité professionnelle, une aura en charge les questions autour de l'animation et de la dynamique de groupe, l'autre sera plus accès sur l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

### Article 2 : responsabilités

Le personnel du centre de l'Île du Battoir intervenant sur la commune est assuré par l'association. Les familles et enfants inscrits et participants sont également couvert par l'assurance du centre social, dans le cadre de ces activités de soutien à la parentalité.

### Article 3 : Financement

Celui-ci correspond à la subvention notifiée par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère pour un montant de 3 303.93 €, conformément à la notification. Cette subvention sera versée sur présentation d'une facture 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Fait en double exemplaires

À Beaurepaire, le 19/10/2023

#### Pour La Mairie

Le Maire

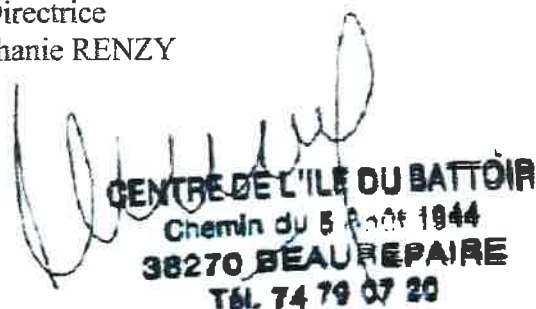
Mr BECT Gérard



#### Pour le Centre de l'Île du Battoir

La Directrice

Stéphanie RENZY



Centre social et culturel de l'île du battoir

